

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

2ème année

MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

parcours Qualité, sécurité, environnement

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master

2ème année

MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

parcours Qualité, sécurité, environnement

est composée comme suit :

- Madame BOUJENDAR Sarah, maître de conférences
- Madame DE CONTO CASALTA Christine, vacataire - non fonctionnaire
- Monsieur EL AKREMI Assâad, professeur des universités
- Madame GUERIN Justyna Kunicka, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 01/02/2023

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

